

Résolution adoptée lors de l'Assemblée générale

Lors de l'Assemblée générale de la citrap-vaud.ch du 23 avril 2015, la résolution suivante a été adoptée. (avec 28 voix de soutien, aucune opposition et 3 abstentions).

Introduction

Le trafic routier de transit porte préjudice à la population et à l'écosystème fragile de l'espace alpin, tout le long de l'axe de transit. C'est pourquoi la population suisse a ancré la protection des Alpes dans la Constitution fédérale et voté à plusieurs reprises pour soutenir le transfert des marchandises en transit de la route au rail.

Or, plutôt que de mettre en œuvre cette volonté populaire, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement la retardent sans cesse. Pire, ils veulent profiter du nécessaire assainissement du tunnel routier du Gothard pour percer un second tube. Doubler cette infrastructure conduira inévitablement à une augmentation des capacités routières, pourtant interdite par la Constitution fédérale. La Conseillère fédérale Doris Leuthard a beau prétendre qu'une seule voie de circulation ne sera utilisée par direction, cette promesse sera vite oubliée une fois l'infrastructure construite.

Décision

L'Assemblée générale de la citrap-vaud.ch s'oppose à la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard, parce qu'elle refuse l'augmentation des capacités routières transalpines.

Motifs

1. Le doublement du tunnel routier conduira à terme à une augmentation massive du nombre de camions transitant dans les Alpes. Il en résultera une augmentation des accidents, des nuisances sonores et des émissions polluantes (y compris des gaz néfastes pour le climat), portant préjudice à la qualité de vie dans ces régions. Non seulement dans les cantons alpins d'Uri et du Tessin, mais tout au long de l'axe de transit.
2. La construction de la transversale ferroviaire alpine arrive à bout touchant avec l'inauguration du tunnel de base du Gothard en 2016. Le Tessin bénéficiera d'une liaison efficace et moderne. Le peuple suisse a investi 20 milliards dans cette infrastructure afin de réaliser le transfert sur le rail. La construction d'un deuxième tunnel routier sabote la poursuite de cette politique de transfert unique en Europe et annihile l'investissement et les travaux gigantesques réalisés !

Ainsi : La santé de la population et le respect de l'environnement doivent primer sur les intérêts sectoriels des transporteurs - acheminer les marchandises sur de longues distances est indubitablement plus sûr et plus respectueux par le rail que par la route.

Lausanne, le 23 avril 2015

Le Président



Eric Loutan

Le secrétaire



Didier Pantet